



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250411-D00180910-DE

EXTRAIT N°001809
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 11 avril 2025

Aujourd'hui, le **vendredi onze avril deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 11 AVRIL 2025

N° de Rapport : 25-016

Code direction : DG

Nom du référent : J.L. GORCE

Nom du rapporteur : J.L. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 25 MARS 2025

Le mardi 25 mars 2025, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 14h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 25 MARS 2025

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 25 mars 2025.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250411-D00181010-DE

EXTRAIT N°001810
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 11 avril 2025
—————

Aujourd'hui, le **vendredi onze avril deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC BONGRAINE-DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE DE L'ILOT M AU PROFIT DE L'OPH DE LA ROCHELLE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250411-D00181110-DE

EXTRAIT N°001811
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 11 avril 2025
—————

Aujourd'hui, le **vendredi onze avril deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : ZAC DE BIGANOS-PARC DUPIN-AUTORISATION DE CESSION DU PARC DUPIN A LA COMMUNE DE BIGANOS

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte de cession correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250411-D00181210-DE

EXTRAIT N°001812
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 11 avril 2025
—————

Aujourd'hui, le **vendredi onze avril deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : OPE-CENON-RESIDENCE KERGOMARD-DEMANDE
D'AUTORISATION DE CESSION AU PROFIT DE BORDEAUX METROPOLE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250411-D00181310-DE

EXTRAIT N°001813
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 11 avril 2025

Aujourd'hui, le **vendredi onze avril deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : BORDEAUX – DEMANDE D’AUTORISATION D’ACQUISITION D’ENVIRON 40 LOGEMENTS COLLECTIFS ILOT 8.3A ET 20 PLACES DE STATIONNEMENT ILOT 8.3C – RESIDENCE TRIBEQUA T1BIS ZAC SAINT JEAN BELCIER ILOT– 200, BOULEVARD ALBERT 1ER

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l’Habitation ;*

Attendu que l’adoption de la présente délibération s’obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l’unanimité le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l’unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer l’acte authentique d’achat correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l’étude du notaire désigné pour recevoir l’acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250411-D00181410-DE

E X T R A I T N°001814
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 11 avril 2025
—————

Aujourd'hui, le **vendredi onze avril deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : DROIT A L'ANTENNE - ACHAT ACCES TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT) - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC GIRONDE HABITAT

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre responsable habilité par délégation de signature en vigueur, à signer la convention constitutive du groupement de commande, ainsi que les marchés contractualisés dans ce cadre.

Fait à Bordeaux,
Le Président,

